

## II

*Le Ministre de l'Industrie et du Commerce à l'Ambassadeur  
des États-Unis d'Amérique*

Ottawa, 10 novembre 1970

MONSIEUR L'AMBASSADEUR,

J'ai l'honneur de me référer à votre Note n° 208 du 19 octobre 1970 ainsi que de l'Annexe adressées à l'Honorable Secrétaire d'État aux Affaires extérieures, relatives à une participation commune au projet d'essai de vol d'un avion muni d'un augmentateur alaire que doivent réaliser le ministère de l'Industrie et du Commerce du Canada et la *National Aeronautics and Space Administration* des États-Unis d'Amérique.

J'ai l'honneur de confirmer que le gouvernement du Canada a jugé acceptables les propositions contenues dans votre Note ainsi que dans l'Annexe dont il est fait mention plus haut. C'est pourquoi votre Note et son Annexe, de même que la présente Note datée du 10 novembre 1970, dont les textes anglais et français font également foi, constituent entre nos deux Gouvernements un Accord qui entrera en vigueur à la date de la présente réponse et demeurera en vigueur jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1974 à moins que l'un ou l'autre Gouvernement ne notifie à l'autre son intention de mettre fin à l'Accord n'importe quand au cours de la période durant laquelle il sera en vigueur, cette notification prenant effet six mois après sa réception par l'autre Gouvernement. Il est entendu que l'avis de révocation ne sera donné qu'après que le ministère de l'Industrie et du Commerce et la *National Aeronautics and Space Administration* auront pu se consulter de façon à pouvoir évaluer les effets de la décision envisagée et résoudre le problème ayant donné lieu à l'intention de révoquer l'Accord.

Veillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur, les assurances de ma très haute considération.

JEAN-LUC PEPIN

*Le Ministre de l'Industrie et du Commerce*

Son Excellence

Adolph W. Schmidt,

Ambassadeur des États-Unis d'Amérique,

Ottawa.